

## Une pionnière de l'industrie

Desjardins Sécurité financière est fière d'être pionnière en matière de régimes de retraite simplifiés, et ce, depuis que la Régie des rentes du Québec a rendu possible la création de tels produits en 1994. Elle propose aux employeurs un régime de retraite accessible et sans compromis, véritable solution clé en main.

Pour obtenir tout complément d'information sur notre Régime de retraite simplifié ou toute autre solution d'épargne-retraite collective, veuillez communiquer avec nous.

## À propos de Desjardins Sécurité financière

Desjardins Sécurité financière est une filiale du Mouvement Desjardins, l'une des plus grandes institutions financières au Canada, dont l'actif s'élève à plus de 90 milliards de dollars. Fondé depuis plus d'un siècle, le Mouvement Desjardins exerce ses activités partout au pays.

Desjardins Sécurité financière a pour mission d'aider les consommateurs à atteindre la sécurité financière au moyen d'une combinaison judicieuse de produits d'assurance vie et santé et d'épargne. Elle se distingue comme étant une société dynamique qui procure à ses clients une valeur ajoutée et qui porte une attention toute particulière à leurs besoins et à leurs intérêts. Grâce à sa solidité, à sa fiabilité et à son intégrité, elle mérite la confiance de ses clients, qui s'en remettent au dévouement et au talent de ses 3 500 employés.

Chaque jour, plus de cinq millions de Canadiens comptent sur Desjardins Sécurité financière pour assurer leur sécurité financière. Vous aussi pouvez compter sur nous.

### COMMUNIQUEZ AVEC NOUS :

TÉLÉPHONE  
1 866 565-3145

COURRIEL  
rentescollectives@dsf.ca

INTERNET  
[www.desjardinssecuritefinanciere.com](http://www.desjardinssecuritefinanciere.com)



Conjuguer avoirs et êtres

## Le Régime de retraite simplifié

UNE SOLUTION SIMPLE  
ET SANS COMPROMIS



Conjuguer avoirs et êtres

Épargne-retraite collective

Vie, santé, retraite

## Le Régime de retraite simplifié

Le Régime de retraite simplifié (RRS) de Desjardins Sécurité financière est un régime à cotisation déterminée établi par cette dernière au nom d'un employeur. Nous prenons en charge son administration et assumons les responsabilités habituellement dévolues à l'employeur et à son comité de retraite.

## Une solution simple...

Grâce à sa simplicité et à son coût peu élevé, le Régime de retraite simplifié a toujours été une option des plus intéressantes pour les employeurs recherchant un produit de retraite qui leur permettra d'attirer et de retenir des employés de qualité.

## ... et adaptée à vos besoins

Depuis l'adoption de la nouvelle réglementation de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le RRS offre aux employeurs encore plus de flexibilité pour établir un régime adapté à leurs besoins et à ceux de leurs employés, notamment en ce qui a trait aux types de cotisations qui peuvent y être versées et à l'immobilisation\* de ces dernières.

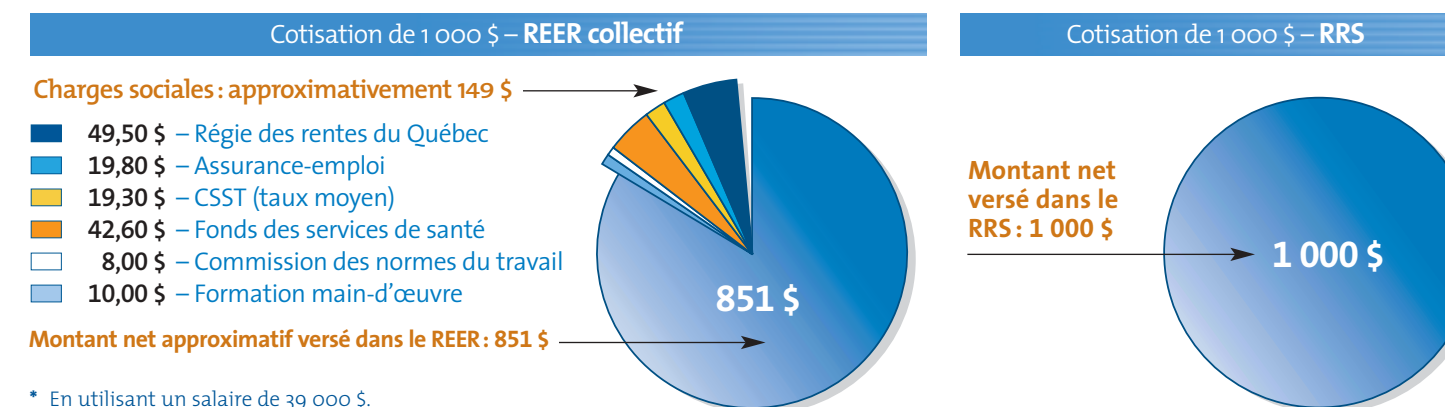
\* Immobilisation : Gel des prestations prévues par un régime de retraite. Ainsi, il est assuré que les sommes versées au nom des employés seront réellement utilisées pour leur retraite.

## Le RRS vous offre plus de souplesse que les autres types de régimes de retraite

CARACTÉRISTIQUES	REER	Le nouveau RRS	Régime à cotisation déterminée traditionnel
Cotisation patronale	Non immobilisée	• 1 % du salaire ou plus • Cotisation immobilisée	• 1 % du salaire ou plus • Cotisation immobilisée
Cotisation des employés	Non immobilisée	Immobilisée ou non, <b>SELON VOS BESOINS</b>	Immobilisée
Disponibilité des cotisations pour le RAP ou le REEP	Cotisation de l'employé disponible à 100 %	Cotisation de l'employé disponible ou non, <b>SELON VOS BESOINS</b>	Aucune
Calcul des charges sociales applicables	Oui	Non	Non
Cotisation fondée sur la participation aux bénéfices	Nécessite un régime additionnel : le RPDB*	Permise, <b>SELON VOS BESOINS</b>	Nécessite un régime additionnel
Comité de retraite	Aucun	Possibilité de créer un comité d'information, <b>SELON VOS BESOINS</b>	Obligatoire

\*RPDB (Régime de participation différée aux bénéfices) : Si un employeur désire verser des cotisations en fonction de ses profits, il doit créer un RPDB afin d'éviter les charges sociales liées aux cotisations à un REER collectif.

## L'impact des charges sociales\* pour un montant de 1 000 \$ versé par l'employeur dans un REER collectif versus un RRS



## Le RRS de Desjardins Sécurité financière

comporte également d'autres avantages :

### Avantages fiscaux des plus intéressants

Un RRS est aussi facile à mettre sur pied qu'un REER collectif, mais les cotisations qui y sont versées ne sont pas prises en compte dans le calcul des charges sociales, telles que les cotisations aux RRQ et à l'assurance-emploi. De plus, les cotisations et les frais d'administration qui lui sont associés sont entièrement déductibles d'impôt.

### Administration simplifiée

Nous prenons l'administration du régime en charge pour l'employeur, ce qui simplifie considérablement ses tâches. Les seules obligations consistent à nous transmettre les cotisations au RRS et à informer les employés de leur admissibilité au régime.

### Bénéficiez de notre expertise et d'économies substantielles

Desjardins Sécurité financière est pionnière de l'industrie en ce qui a trait au RRS. Comme nous assumons les responsabilités qui seraient celles d'un comité de retraite et de l'employeur, celui-ci bénéficie de notre expertise et d'économies substantielles, puisqu'il n'a pas à recourir à des experts externes pour la gestion de son régime.

### Forme de rémunération appréciée

Le RRS est une source de motivation pour les employés. Il contribue à développer leur sentiment d'appartenance et leur permet de prendre part activement à la gestion de leur épargne-retraite.

### Accessibilité, simplicité et souplesse : voilà qui décrit bien les avantages du Régime de retraite simplifié de Desjardins Sécurité financière.

- Régime offert par une pionnière de l'industrie en matière de RRS
- Avantages fiscaux des plus intéressants
- Types de cotisations souples et adaptés aux besoins de l'employeur et des participants
- Mise en place et administration entièrement prises en charge par Desjardins Sécurité financière
- Vaste sélection d'options de placement
- Outils de communication et de planification efficaces à la portée de tous
- Service à la clientèle de premier ordre